



## **BULLETIN INFORMATION MAI 2020**

Chers collègues,

Nous espérons que vous vous portez bien et avez pu reprendre vos activités. Sachez que nous sommes présents à vos côtés et essayerons dans la mesure du possible de vous apporter toute l'aide dont vous aurez besoin.

Nous tenons également à remercier nos partenaires pour avoir maintenu leur activité en cette période compliquée.

### ***SOIREES TECHNIQUES***

**La Journée Technique chez Lafarge sur les chapes fluides a été reporté au mois de septembre**

Lieu : Allée des Flamands à la Centrale à béton de Blanquefort.



La matinée démarrera en salle de réunion durant laquelle nous parlerons des chapes fluides, les réglementations et préparations de support.

La réunion sera suivie d'un déjeuner à la centrale, puis d'une visite de celle-ci pour voir la fabrication d'une chape fluide dans un contexte industriel.

Inscrivez-vous afin que nous puissions évaluer le nombre de participants, et ainsi préparer au mieux cet événement.

- Une animation chez CARBONEL sur le mois de Septembre ou Octobre est envisagée.

### ***LOISIRS***

Une journée jet ski sera organisée le **18 septembre 2020** avec une participation de 100 € par les adhérents.



## INFOS PRATIQUES

### Covid-19 : une aide pour les indépendants

**Une aide.** Le conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) propose aux travailleurs indépendants dont l'activité est impactée par la crise du Covid-19 de bénéficier d'une aide financière exceptionnelle ou d'une prise en charge de cotisations.

**Pour...** Tous les travailleurs indépendants affiliés, quel que soit leur statut, peuvent en bénéficier si les critères d'éligibilité suivants sont remplis : avoir effectué au moins un versement de cotisations depuis son installation ; avoir été affilié avant le 01.01.2020 ; être concerné de manière significative par des mesures de réduction ou de suspension d'activité.

**Comment ?** Pour bénéficier de l'aide, vous devez compléter le formulaire disponible sous ce lien : [https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/Formulaire\\_AFE\\_ACED.pdf](https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/Formulaire_AFE_ACED.pdf), puis le transmettre accompagné des pièces justificatives demandées par courriel à votre Urssaf/CGSS de domiciliation professionnelle.

*Votre demande sera étudiée et vous serez informé par un courriel dès acceptation ou rejet de votre demande. Un refus ne peut faire l'objet d'aucun recours.*

### Covid-19, des aides exceptionnelles dédiées aux salariés, aux dirigeants salariés et aux retraités

Récemment, l'action sociale du régime de retraite complémentaire **Agirc-Arrco** a témoigné de sa solidarité auprès des cotisants de retraite complémentaire en annonçant un dispositif exceptionnel de solidarité. Ce dernier a été conçu pour répondre aux éventuelles difficultés financières rencontrées depuis le début de la crise sanitaire, il s'ajoute au dispositif mis en place au début du confinement par l'action sociale **AG2R Agirc -Arrco** pour ses allocataires.

#### VOUS ETES SALARIÉ OU DIRIGEANT SALARIÉ

- **Bénéficiaires :**

Les salariés cotisants AG2R Agirc-Arrco et les dirigeants salariés du secteur privé avec mandat social.

- **Caractéristiques :**

Cette aide ne pourra être sollicitée qu'une seule fois et fera l'objet d'un versement unique.

- **Montant :**

Le montant de cette aide est variable en fonction des difficultés financières rencontrées par le demandeur. Le plafond de l'aide est fixé à 1 500 €.

#### VOUS ETES RETRAITÉ

- **Bénéficiaires :**

Les allocataires de retraite complémentaire AG2R Agirc-Arrco.

- **Caractéristiques :**

Cette aide ne pourra être sollicitée qu'une seule fois et fera l'objet d'un versement unique.

- **Montant :**

Le montant de cette aide forfaitaire est de 500€.

- **Limitation dans le temps :**

La sollicitation de cette aide pourra être faite jusqu'au 31 juillet 2020, date de dernière réception des demandes.

*En savoir plus :*

<https://www.ag2ramondiale.fr/nous-connaître/toutes-nos-actualités/Covid-19-des-aides-exceptionnelles-dédiées-aux-salariés-aux-dirigeants-salariés-et-aux-retraités>

## ***BOURSE DU TRAVAIL***

Vous avez trop ou peu de chantiers, n'hésitez pas à faire appel à la Bourse du Travail en contactant **Bernard MOREAU** au 06 81 09 51 11 ou [bernard.moreau14@wanadoo.fr](mailto:bernard.moreau14@wanadoo.fr)